

=====
*Direction des Finances et
De la Logistique*

=====
Service Comptable et Financier

Séance officielle du 08 juillet 2014

RAPPORT AU CONSEIL TERRITORIAL

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2014

Voté après le compte administratif du précédent exercice, le budget supplémentaire 2014 est dans un premier temps un budget de reports en reprenant les résultats 2013 : l'excédent de clôture et les restes à réaliser de la section d'investissement.

Il est également un budget d'ajustement permettant de rectifier les prévisions du budget primitif : ajustement des dépenses et des recettes en fonction de la réalité de l'exécution budgétaire et des données révélées en cours d'exercice, prise en compte des recettes inconnues au stade du primitif, introduction d'opérations nouvelles en fonction des ressources disponibles (excédent du compte administratif, recettes nouvelles ou ajustées, désaffectation de dépenses).

L'affectation des résultats 2013

Le résultat de la section de fonctionnement dégagé au Compte Administratif 2013 s'élève à 5 193 154,04 €, ce montant est repris au présent budget supplémentaire comme suit :

- en section de fonctionnement pour 1 392 678,82 € (excédent reporté – chapitre 002) ;
- en section d'investissement pour 3 800 475,22 € (excédent capitalisé – chapitre 10).

Le résultat de la section d'investissement 2013, présentant un excédent de 1 551 403,94 € est repris en investissement au chapitre 001 (excédent reporté).

Les restes à réaliser 2013 reportés sur 2014

Les engagements d'investissement non réalisés tels qu'ils figurent au Compte Administratif 2013, sont repris pour :

- 5 764 735,26 € en dépenses et 3 766 676,74 € en recettes.

o SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES de fonctionnement		
011	Charges à caractère général	267 441,76
012	Charges de personnel	95 280,00
014	Atténuation de produits	358 554,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	32 000,00
017	Revenu de Solidarité Active	7 000,00
022	Dépenses imprévues	110 000,00
65	Autres charges de gestion courante	612 050,00
67	Charges exceptionnelles	198 825,06
68	Dotations aux provisions	336 000,00
TOTAL		2 017 150,82

Les inscriptions nouvelles s'élèvent à 2 017 150,82 €.

L'impact budgétaire des **charges de structure** (chapitres 011 et 012) s'élève globalement à 0,362 M€. Cette augmentation recouvre des réajustements indispensables pour divers services dont les plus importants sont détaillés comme suit :

- o les services de la DTAM pour 0,259 M€;
- o les services généraux pour 0,152 M€ (dont 45 000 € de dépenses de personnel) ;
- o les structures culturelles, sportives et de loisirs pour 0,149 M€ ;
- o les régies agricoles pour 0,034 M€ ;
- o et le service social pour 0,011 M€.

L'augmentation totale des charges de structures est partiellement compensée par une réduction de certains frais pour 0,284 M€.

Le chapitre 014 est abondé afin de couvrir les dégrèvements fiscaux annoncés au titre des exercices antérieurs.

Les dépenses d'aides sociale nécessitent une inscription nouvelle de 0,315 M€ ventilée aux chapitres 016, 017 et 65.

Le chapitre 65 abonde les crédits de subventions aux associations pour 0,324 M€ dont 0,304 M€ au bénéfice de Saint-Pierre Tennis Action, des clubs des Drakkars et de Patinage Artistique, du Hockey Mineur et du Butokuden Dojo.

La subvention afférente à la desserte maritime en fret est augmentée de 0,346 M€ portant l'inscription globale budgétaire à 1,031 M€.

Par ailleurs, un crédit de 0,113 M€ majore les dotations prévues en faveur du secteur de la pêche (primes, aides et indemnités saisonnières).

L'augmentation du chapitre 65 est partiellement compensée par la diminution de la subvention d'équilibre allouée à la Régie de Transports Maritimes (- 0,460 M€).

Les charges exceptionnelles figurant au **chapitre 67** s'inscrivent essentiellement au titre d'une régularisation sur des recettes des exercices précédents rattachées à tort sur le budget 2014.

Le **chapitre 68** prévoit la constitution d'une provision pour contentieux qui fera ultérieurement l'objet d'une délibération particulière.

Enfin, conformément à la réglementation budgétaire et comptable M52, une dotation de 0,110 M€ s'inscrit au **chapitre 022** (dépenses imprévues de fonctionnement).

RECETTES de fonctionnement		
013	Atténuation de charges	265 000,00
70	Produits des services, du domaine et divers	57 000,00
73	Impôts et taxes	60 000,00
74	Dotations, subventions et participations	1 313,00
75	Autres produits de gestion courante	63 200,00
77	Produits exceptionnels	177 959,00
TOTAL		624 472,00

Les recettes inscrites correspondent pour l'essentiel :

- aux remboursements des charges des personnels affectés à la Poste et à la Régie des Transports Maritimes (chapitre 013) ;
- aux ajustements de montants par rapport aux inscriptions initiales prévues au budget primitif (chapitres 70, 73, 74 et 75) ;
- aux suites données dans le cadre de jugements rendus au titre de contentieux (chapitre 77).

◦ **SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES d'investissement		
20	Immobilisations incorporelles	370 300,00
204	Subventions d'équipement	178 215,40
21	Immobilisations corporelles	164 322,20
23	Immobilisations en cours	3 042 483,04
TOTAL		3 755 320,64

Les nouvelles inscriptions portent sur les dépenses d'équipement et constituent en volume un montant de 3 755 320,64 €.

Elles se décomposent ainsi :

- **Frais d'études (chapitre 20) : 0,160 M€**
Les nouvelles dotations s'inscrivent principalement sur les projets de reconstruction de l'hôtel territorial sur le site des Graves (70 000 € et objet d'une nouvelle autorisation de programme) et d'une expertise sur les bâtiments territoriaux (40 000 €).

- **Concessions et droits similaires (chapitre 20) : 0,210 M€**
Les actions de la Maison de la Nature et de l'Environnement s'inscrivent à hauteur de 95 300 € pour la réalisation d'un film et de documentaires « expo », une dotation de 50 000 € est affectée au Service Communication pour une nouvelle conception du site internet de la Collectivité Territoriale.
Pour la Direction des Finances et de la Logistique, le passage réglementaire au PESV2 à échéance du 1^{er} janvier 2015 relatif à la dématérialisation des titres de recettes, des mandats de dépenses et des bordereaux récapitulatifs nécessite l'inscription d'un crédit de 0,065 M€.
- **Acquisitions de terrains (chapitre 21) : 0,057 M€** s'inscrivent suite aux délibérations adoptées en séance du 24 juin dernier ;
- **Acquisitions de matériels techniques (chapitre 21) : 0,231 M€**
L'inscription principale concerne l'acquisition d'une nouvelle surfaceuse pour la patinoire territoriale (200 000 €).
- **Acquisitions d'autres matériels (chapitre 21) : 0,056 M€** dont 35 000 € affectés au Service Communication pour la mise en place d'une signalétique des bâtiments territoriaux ;

Les dépenses du chapitre 21 sont atténuées par une diminution de 0,180 M€ de la dotation votée au budget primitif pour les opérations d'ensemencement de coquilles St-Jacques.

- **Travaux (chapitre 23) : 3,042 M€** dont les opérations principales concernent :
 - l'aménagement numérique (0,15 M€) ;
 - la construction de la Maison de la Nature à Miquelon (1,305 M€ et objet d'une révision de l'autorisation de programme initiale) ;
 - la réfection de la voirie en enrobés (0,500 M€) ;
 - des travaux à l'Unité de Vie à Miquelon (0,280 M€) ;
 - des travaux au Centre Culturel et Sportif et à la Maison des Loisirs (0,280 M€) ;
 - la réfection des salines de l'anse à Rodrigue (0,150 M€) ;
 - la construction de la Gare Maritime et du Hangar sous douane (0,235 M€ en crédits complémentaires) ;
 - le logement social (0,060 M€).
- **Subventions d'équipement (chapitre 204)**
Une subvention d'équipement de 234 215 € € est inscrite pour le financement de l'abattoir de Miquelon s'agissant d'une première participation territoriale.

La dotation globale du chapitre est diminuée par des réductions de dotations sur d'autres secteurs.

RECETTES d'investissement		
13	Subventions d'investissement	400 000,00
204	Subventions d'équipement	1 500,00
TOTAL		401 500,00

Les recettes nouvelles inscrites en section d'investissement correspondent pour l'essentiel au solde de subvention attendu de l'Etat au titre du Contrat de Développement 2007/2013 pour le financement de la Maison de la Nature.

L'équilibre du projet de budget supplémentaire 2014

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Résultat d'exploitation reporté		1 392 678,82
Crédits nouveaux	2 017 150,82	624 472,00
TOTAL	2 017 150,82	2 017 150,82
SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Résultat d'investissement reporté		1 551 403,94
Excédent d'exploitation capitalisé		3 800 475,22
Restes à réaliser 2013	5 764 735,26	3 766 676,74
Crédits nouveaux	3 755 320,64	401 500,00
TOTAL	9 520 055,90	9 520 055,90
TOTAL des opérations	11 537 206,72	11 537 206,72

Le budget territorial après le budget supplémentaire

Les masses du budget 2014 se répartissent comme suit :

	RECETTES	DEPENSES
Section d'exploitation	35 105 365,82	35 105 365,82
Section d'investissement	19 961 730,90	19 961 730,90
Total	55 067 096,72	55 067 096,72

Les autorisations de programmes proposées au budget supplémentaire

Une autorisation de programme nouvelle est proposée à hauteur de 5 M€, elle s'inscrit au programme BATICOLLEC AP2014 pour la reconstruction de l'hôtel territorial sur le site des Graves.

Par ailleurs, la réalisation de deux opérations nécessite des modifications à la hausse d'autorisations de programme votées sur les précédents exercices :

- Diversification Economique AP2010 : majoration importante de 2,4 M€ portant ainsi le projet de construction de la Maison de la Nature à un coût prévisionnel global de 4,5 M€ ;
- Aménagements Routiers AP2012 : majoration de 1,5 M€ pour permettre le financement des travaux de réfection de voirie.

En conclusion du présent rapport, je vous propose donc :

- d'approuver les inscriptions portées au rapport tant en autorisations de programmes qu'en crédits de paiement ;
- d'arrêter le **volume budgétaire du Budget Supplémentaire 2014** au montant de **11 537 206,72 € en dépenses et en recettes**, ce qui amène le volume du budget pour l'exercice 2014 à 55 067 096,72 € ;
- d'autoriser les virements et transferts nécessaires à l'exécution budgétaire et de confirmer le vote par chapitre ;
- de modifier la délibération n°48 du 28 mars 2014 fixant la subvention de fonctionnement attribuée à la Régie de Transports Maritimes

Tel est l'objet des trois délibérations jointes au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

